

Vous avez un chauffage au gaz, fuel, bois ou charbon ?

Attention au monoxyde de carbone !

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, invisible et non irritant qui provient d'une combustion imparfaite du gaz, du fuel, du bois ou du charbon pouvant être due à un dysfonctionnement de l'appareil et/ou à une ventilation insuffisante dans la pièce où il est utilisé.

Cela concerne les appareils de chauffage, mais aussi les groupes électrogènes, outils de bricolage thermiques (ponceuse, tronçonneuse...) ou véhicules à moteur s'ils fonctionnent dans un local clos.

Le monoxyde de carbone provoque, selon sa concentration dans l'air, fatigue, maux de tête, nausées, vomissements voire la mort en moins d'une heure.

En Bourgogne Franche-Comté l'an dernier, 177 personnes ont été intoxiquées dont une est décédée.

Les conseils pour éviter l'intoxication :

- Faites ramoner vos conduits de fumée avant chaque hiver et faites installer et entretenir votre chaudière, poêle, insert ou chauffe-eau par un professionnel ;
- N'utilisez pas un chauffage d'appoint au gaz ou au pétrole plus de 2 heures en continu et ne prenez pas votre barbecue ou braséro pour chauffer votre logement ;
- Ne mettez pas un véhicule en route dans un garage fermé et ne bricolez pas avec un engin à moteur thermique dans un local non ventilé ;
- Ne bouchez pas les grilles d'aération et aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même s'il fait froid.

En savoir plus sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>